

Les membres FPE peuvent être désormais pris en charge par différentes caisses maladie dans le cadre des contrats collectifs pour des assurances complémentaires individuelles!

Berne, janvier 2020

Madame, Monsieur,
Chers membres,

La FPE a pu collaborer avec les assurances maladie ci-dessous et ainsi conclure les contrats collectifs correspondants:

- ✧ **CONCORDIA**
- ✧ **HELSANA groupe**

Ainsi tous les membres FPE auront la possibilité de bénéficier d'importantes réductions sur les primes d'assurances complémentaires, afin de pallier les effets négatifs de la loi sur l'assurance maladie.

Chaque membre pourra faire rédiger un devis auprès de chacune des caisses maladie mentionnées (www.vpe.ch). Les personnes assurables (incl. les membres de la famille) et les risques assurés seront soumis aux conditions de chaque compagnie d'assurance. Veuillez noter qu'il est indispensable de mentionner le contrat collectif FPE.

Les modalités d'adhésion seront directement fixées entre les membres et les compagnies d'assurance resp. leurs agences. Celles-ci ont reçu de leur centrale les instructions nécessaires quant à la marche à suivre lors d'un entretien avec un membre FPE. L'encaissement des primes se fera directement à travers les compagnies d'assurance auprès des assurés. Les prestations seront versées également directement aux assurés.

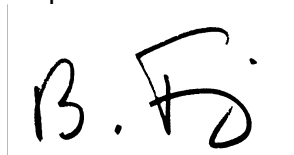
Pour l'assurance obligatoire des soins (assurance de base), ce sont les tarifs de primes approuvés par l'Office Fédéral des assurances sociales de chaque compagnie d'assurance qui sont en vigueur. À ce sujet, nous recommandons à chaque membre de faire la demande de devis et de s'assurer auprès de la caisse maladie la plus avantageuse car chaque caisse possède les mêmes prestations et chaque personne le désirant devra être admise.

Il n'est pas obligatoire de contracter son assurance de base et son assurance complémentaire auprès de la même caisse maladie.

Lors d'une sortie éventuelle du FPE, il est possible de transformer l'assurance collective en assurance individuelle avec, alors, la reprise d'un tarif de primes normal.

Meilleures salutations.

FPE – Fédération suisse des représentations
du personnel de l'économie électrique



Dr. Bernd Frieg
Président



Walter Bosshard
Secrétaire